



LA GODASSE JOYEUSE

Association Loi 1901

📍 : 1 impasse du Char Aquitaine.
83 100 TOULON
☎ : 04.94.91.37.55 (entre 9 et 19 heures)
06.88.80.39.44
✉ : lagodasse83@orange.fr
<http://lagodassejoyeuse.jimdo.com/>

Agrément jeunesse et Sport n° 83S855

Affiliée à la F.F.M.E.
Affiliée à l'A.N.C.V.



OCTOBRE 2019

Pour le bon fonctionnement de notre Association, il est indispensable de connaître à l'avance le nombre de participants pour chacune de nos sorties, aussi nous vous demandons de respecter les dates d'inscription et de téléphoner au siège social, au moins cinq jours avant la date de la sortie.



Vendredi 4

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animatrice : Nathalie



Dimanche 6

RANDONNEE « la cascade du tombereau » à Bras

Randonnée pédestre de 4 heures, ↔ 12 km ↑↓ 200 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne



Vendredi 11

PETANQUE

Rendez-vous 20 heures 45, parking Nord préfecture aux lices à Toulon. Prévoir boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € (4 € max pour saison)

Animateur : Alain



Samedi 12

28^{ème} ASSEMBLEE GENERALE

La présence des personnes invitées est vivement souhaitée afin d'assurer le bon déroulement de l'assemblée.

Bien vouloir se présenter avec le certificat médical ou questionnaire de santé.





Jeudi 17

CEUILLETTE de pommes « château d'Astros » à Vidauban

Rendez-vous 9 heures 15 parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Tarif des pommes : 1€ /kg (à partir de 50kg).
Prévoir pique-nique (dans le parc du château), boisson, boules.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 1 € -16 ans = 0.5 €

Animateur : Alain



Vendredi 18

BOWLING

Rendez-vous 18 heures 30, au Bowling de Provence à La Garde. Tarif de la partie : 3.5 €

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 2 € -16 ans = 1 €

Animateur : Alain



Dimanche 20

RANDONNEE « le Pain de Munition » à Pourrières

Randonnée pédestre de 4 heures 30, ↔ 14 km ↑↓ 624 m. Rendez-vous 9 heures, parking covoiturage de Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animatrice : Jeanne



Dimanche 27

RANDONNEE « le lac des Escarcets » Le Cannet des Maures

Randonnée pédestre de 3/4 heures, ↔ 10/14 km ↑↓ 70 m. Rendez-vous 9 heures 30, parking covoiturage Ste-Musse à Toulon. Prévoir chaussures de marche, pique-nique et boisson.

Participation aux frais administratifs pour membre occasionnel : +16 ans = 4 € -16 ans = 2 €

Animateur : Alain

Samedi 16 NOVEMBRE : Soirée CABARET BURLESQUE aux Artistes (chemin des Plantades à La Garde)
Dîner spectacle à partir de 20 heures. Tarif 59 € (à partir de 15 ans). Inscription obligatoire avant le **12 octobre**
dans la limite des places disponibles.



Joyeux anniversaire à Alain M (7), Christelle (14), Alain O (20), Jacqueline et Sylviane (25), Florence M (30) et Nathalie Mar. (31)

Les tee-shirts de votre association préférée sont en vente au prix de 8 €
Trois coloris et tailles S, M et L disponibles – Matière polyester, lavable à 40°



Tarif de remboursement de déplacement : (usure du véhicule et carburant, frais d'autoroute en sus)

Trajet - 100 km = 0,28 € / km ; + 100 km = 0,18 € / km. A diviser par le nombre d'occupant et à régler au chauffeur du véhicule.

IMPORTANT : Nous demandons aux Membres Occasionnels de présenter obligatoirement, lors de leur première sortie, un certificat d'aptitude médicale à l'activité proposée.

L'inscription aux sorties est obligatoire. L'Animateur de la sortie pourra refuser l'inscription d'une personne susceptible de mettre en jeu la sécurité d'un groupe. Il pourra modifier le programme de la sortie en fonction des conditions météorologiques, respectez ses décisions et suivez ses conseils.

L'inscription à une sortie, signifie le respect des décisions de l'Animateur. Le fait de quitter le groupe au cours de l'activité ou de ne pas suivre les recommandations de l'Animateur le dégagera de sa responsabilité. Les temps et durées des randonnées ne sont donnés qu'à titre indicatif et s'appliquent, en général, à des marcheurs moyens et de bonne volonté. En cas de mauvais temps, les sorties sont annulées. Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis lors de nos sorties. Dans la nature commence la liberté, mais la liberté de bien se conduire. Pas de déchet, pas de feux et de fumée en forêt.